



## Projet de canal à grand gabarit Seine-Escaut : une étape décisive franchie avec l'adoption du projet de protocole financier

A l'issue de la réunion de travail sur le canal Seine-Nord Europe qui s'est tenue hier soir, l'État, les régions Hauts-de-France et Île-de-France et les départements intéressés sont parvenus à "un accord sur un projet de protocole financier" pour la réalisation du canal Seine-Nord Europe, a annoncé le secrétaire d'État aux Transports Alain VIDALIES.

Cet accord a été rendu possible "grâce notamment à un effort supplémentaire de la région Hauts-de-France" et à l'engagement de principe de la région Île-de-France à hauteur de 110 M€.

Transporteurs Fluviaux de France (TFF) considère qu'il s'agit là d'une étape décisive sur le chemin de la mise en œuvre concrète et rapide du projet.

Les collectivités doivent maintenant voter le nouveau protocole de financement d'ici le 31 décembre 2016 afin de se conformer aux demandes de l'Union européenne et publier les décrets relatifs à la société de projet.

Cette étape franchie, le calendrier prévoit le lancement effectif des travaux en 2017.

TFF salue la constance de toutes les parties prenantes et la lisibilité apportée aux acteurs économiques sur un projet structurant dont la réalisation est ainsi rendue irréversible.

**Pour Michel Dourlent, Président de la Chambre nationale de la batellerie artisanale :**

*« Cette décision est historique pour le monde fluvial français. Nous sommes convaincus par la pertinence de cette infrastructure. Toutefois les bateliers français resteront vigilants concernant le renforcement de la concurrence exercée par les pavillons nord-européens. Si nous voulons que ce projet profite à tous, une politique incitative pour accompagner les professionnels français de la batellerie devra être menée ».*

**Pour Didier Leandri, Président du Comité des armateurs fluviaux :**

*« La France entre de plain-pied dans l'Europe fluviale et se dote d'un outil majeur de compétitivité pour ses territoires. Sa réalisation est essentielle pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre dans le cadre de la transition énergétique, par le jeu du report modal. Il n'y a plus de retour en arrière possible et c'est une grande satisfaction pour le secteur fluvial ».*

Après cette étape décisive, Transporteurs Fluviaux de France en appelle à la publication des décrets relatifs à la société de projet et à donner le premier coup de pioche !